



# RELEVÉ MENSUEL BEWARN - BÉNIN

Février 2018

## INTRODUCTION

Le mois de février 2018 a été marqué par de nombreux mouvements de contestation menés par les centrales et confédérations syndicales. Un climat assez tendu qui aujourd'hui dégrade le dialogue entre le gouvernement et les responsables syndicaux au point où ces derniers ont décidé de suspendre leur participation aux négociations gouvernement-syndicats.

Le suivi des indicateurs a permis d'enregistrer, dans le système d'alerte précoce de WANEP-Bénin ([www.wanep.org/news](http://www.wanep.org/news); BeWarn), un total de vingt-cinq (25) incidents dont vingt (20) sont relatifs à "Démocratie et Gouvernance" et cinq (05) concernent "l'Environnement". D'une manière spécifique et selon la nomenclature BeWarn, on note neuf (09) manifestations pacifiques, quatre (04) arrestations, quatre (04) manifestations violentes, deux (02) catastrophes naturelles, quatre (04) crimes/délits et deux (02) accidents.

## FEVRIER 2018 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS SELON LE DOMAINE POLITIQUE, SOCIAL OU SECURITAIRE

- ✓ **Au plan politique** : Sept (07) incidents ont été enregistrés dans le système BeWarn et sont relatifs :
  - **à la demande de levée d'immunité de certains députés et anciens ministres** : Le jeudi 15 février 2018, le gouvernement a adressé au Président de l'Assemblée nationale, Adrien Houngbédji, une demande de levée de l'immunité de trois députés de l'opposition (Valentin Agossou Djènonction, Atao Mohamed Hinnouho et Idrissou Bako) et la poursuite de trois anciens ministres (Komi Koutché, Garba Yaya et Fatouma Amadou Djibril) devant la Haute Cour de justice. Ces personnalités sont visées pour différentes affaires de mauvaise gestion, de trafic de faux médicaments, de détention d'argent liquide à domicile... La procédure contre ces personnes, diversement appréciée, est intervenue dans une atmosphère où beaucoup soupçonne l'appel à une "justice politique".
  - **à la lutte contre les faux médicaments au Bénin** : dans la dynamique de lutte contre les faux médicaments, les responsables de cinq (05) structures grossistes de vente de produits pharmaceutiques ont été interpellés et placés sous mandat de dépôt à la Prison civile de Cotonou le 20 février 2018. Il s'agit des grossistes répartiteurs Ubphar, Came, Ubipharm, Promo Pharma et Gapob. Il leur est reproché des approvisionnements en produits pharmaceutiques après des nommés Hinnouho Mohamed Taofick et Karimou

Salamatou alors que ceux-ci ne sont ni grossistes, ni pharmaciens. L'avocat des présumés coupables a fait une demande de libération sous caution qui a été rejetée.

- **à des poursuites judiciaires dans des dossiers de mauvaise gestion :** L'ancien Directeur du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB), Antoine DAYORI et trois autres de ses collaborateurs ont été interpellés pour mauvaise gestion du CNCB et placés en garde à vue, le 20 février 2018, avant d'être libérés après une audition à la Brigade Economique et Financière (BEF). Mais à la suite de leur audition les 26 et 27 février 2018 devant le juge, Antoine DAYORI a été placé sous mandat de dépôt avec huit (08) de ses collaborateurs. Dix (10) autres cadres ont été mis sous contrôle judiciaire et quatre (04) en fuite. Au total, une vingtaine de personnes sont impliquées dans cette affaire de détournement et usage illicite des biens publics. Le 23 février 2018, deux (02) cadres du Fonds National de Microfinance (FNM), un (01) agent du ministère de l'Economie et des Finances affecté au FNM et sept (07) responsables d'Institutions de microfinance (Imf) partenaires du FNM sont placés sous mandat de dépôt dans le dossier de mauvaise gouvernance au FNM. Deux (02) autres cadres du FNM sont mis sous convocation. Les mis en cause sont écroués pour divers chefs d'inculpation : détournement de deniers publics, blanchiment d'argent et escroquerie.
  - **à la promotion d'un état de droit :** le Conseil des ministres, en sa séance du 21 février 2018, a rendu compte de la décision prise par le Président de la République par décret présidentiel de commuer les peines de mort prononcées par les juridictions nationales en peine de réclusion criminelle à perpétuité. Cette décision est la conséquence de la position du Bénin en faveur de l'abolition de la peine de mort. En effet, le gouvernement béninois a ratifié le deuxième protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui promeut l'abolition de toute peine capitale. Quatorze (14) prisonniers (10 Béninois, deux Nigériens, un Ivoirien et un Togolais) bénéficient de cette décision. Il est important de rappeler que la dernière exécution au Bénin remonte à 1987.
  - **à la situation des expropriés de Glo-Djigbé dans la commune d'Abomey-Calavi :** les propriétaires terriens du site de l'emprise de l'aéroport de Glo Djigbé ont échangé, le 24 février 2018, avec le chef de l'Etat Patrice Talon au palais de la Marina en présence des élus locaux et autres têtes couronnées des communes d'Abomey-Calavi, de Tori et de Zè. Des échanges, il est à retenir que les acquéreurs de parcelle ont fait savoir leur position qui n'est pas contre le projet de construction du nouvel aéroport dans leur localité. Mais ce qu'ils évoquent comme problème est relatif au coût des dédommagements pas compensateur et souhaitent une revue du montant à la hausse. Ils ont par ailleurs apprécié la démarche d'écoute initiée par le Président.
- ✓ **Au plan social,** les six (06) incidents enregistrés ont trait :
- **à la fronde sociale marquée par des mouvements de grève :** Le mardi 06 février 2018, le Chef de l'Etat a reçu les responsables des centrales et confédérations syndicales dans le cadre de la fronde sociale que traverse le pays. A l'issue de la rencontre, il n'y a pas eu levée de la motion de grève parce que les responsables des centrales et confédérations syndicales

estiment que le Chef de l'Etat n'a pas été concret par rapport à leurs revendications. Le 09 février 2018, le collège des secrétaires généraux et présidents du Syntrajab, Syntra-Justice, de l'Unogec-Benin et l'Unp-Justice a annoncé la décision de suspension de leur motion de grève. Mais, en réaction à de contestables défalcons sur salaires opérées par le gouvernement pour fait de grève, les magistrats qui avaient suspendu leur motion de grève le 30 janvier 2018, ont repris avec les mouvements de grève le 26 février 2018 rejoignant ainsi les enseignants de tous les ordres d'enseignement. Ils exigent la rétrocession des 70% des salaires défalqués pour le compte du mois de février 2018 pour fait de grève. Selon le Président de l'UNAMAB, ces défalcons violent l'article 25, alinéa 1er de la loi n° 2001-09 du 21 juin 2002 portant droit de grève au Bénin. A ce cocktail, s'ajoute la grève des étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi qui exigent entre autre l'abrogation du décret fixant les nouvelles conditions d'attribution des allocations, le retard du paiement des allocations, etc. Une marche pacifique organisée par ces étudiants le 28 février 2018 sur le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique a été dispersée par la police républicaine. Décidés à se faire entendre, ils se sont repliés sur le rectorat. Mais les forces de sécurité se sont à nouveau opposées. Des affrontements et jets de pierres ont opposé policiers et étudiants. Pendant ce temps, les négociations entre le gouvernement et les syndicats ont été suspendues. Les syndicalistes exigent la rétrocession des défalcons alors que le ministre de l'économie et des finances estime que l'opération de défalcons est irrévocable. Une situation qui maintient les syndicalistes dans leur position et qui fait perdurer la grève aussi bien dans l'enseignement que dans les autres secteurs concernés tel que la justice.

- ***L'interdiction de manifestation*** : La marche de protestation des femmes contre la gestion du gouvernement Talon, organisée le mardi 20 février 2018, par le comité national des revendeurs, vendeurs et artisans du Bénin (Conarab) n'a pu se tenir. Elle a été empêchée par la Police sous les ordres du Préfet du Littoral. Elles ont donc été bloquées à la bourse de travail qui était le point de départ de la marche.

✓ **Au plan sécuritaire**, douze (12) incidents divers ont été enregistrés. Il s'agit :

- ***de la suite de l'affaire de mutinerie au camp militaire de Kandi*** : le commandant du 7ème bataillon interarmées de Kandi, Vincent Tomety a été limogé le 02 février 2018. Cette décision a été prise par la Ministre de la défense, Fortuné Alain Nouatin lors de sa tournée dans les garnisons de l'Alibori. Nommé en remplacement du commandant Vincent Tomety, le capitaine Kplai Mindjomin a immédiatement pris fonction. Ce relèvement fait suite à la mutinerie survenue le 1er janvier 2018 et dirigée par le Commandant Désiré Azatassou.
- ***Deux cas d'affrontements agropastoraux avec 8 morts et 6 blessés***: un affrontement sanglant est survenu, le 02 février 2018, entre éleveurs et agriculteurs à Agbélé, une localité située dans la zone frontalière entre le Bénin et le Nigéria, dans l'arrondissement d'Igana, commune de Pobè. Il s'est soldé par trois blessés graves. En effet, ledit affrontement est la conséquence de la destruction d'une palmeraie d'une superficie de 7 hectares par les

- bœufs des peulhs transhumants. Dans la commune d'Agbangnizoun, des affrontements entre éleveurs et agriculteurs ont été enregistrés, le 16 février 2018. Tout est parti de la mort d'un agriculteur, Michel Degue abattu par des bouviers transhumants à Sahè-Abigo (Agbangnizoun), le 13 février 2018. Le bilan de ces affrontements fait état de 08 morts, plus de 03 blessés graves. Le maire de la commune s'est rendu sur les lieux et a appelé les parties prenantes au calme. Malgré les mesures prises, les conflits agropastoraux perdurent.
- **Quatre cas d'actes de criminalité avec 7 morts :** le mardi 06 février 2018, deux femmes ont été tuées par balles dans l'arrondissement de Lissazounmè, commune d'Agbangnizoun, lors de l'interpellation de sieur Fidèle Bossikponnon pour une affaire d'escroquerie. Les deux femmes se seraient opposées violemment à l'arrestation du Sieur Bossikponnon ; ce qui a obligé les forces de sécurité à faire usage de leurs armes, après avoir épuisé toutes les formes de dissuasion. Du côté de la Haie-Vive, un quartier résidentiel de Cotonou, des malfrats ont abattu froidement un libanais du nom de Michel Kheir et son gardien dans sa résidence, le 10 février 2018. Le libanais et son agent de sécurité civile auraient été tués à coups de gourdins. Les malfrats ont également emporté une importante somme d'argents. Une enquête est ouverte pour appréhender les auteurs. Aussi, le 11 février 2018, cinq (05) présumés assassins (un prêtre vodoun et quatre femmes) ont été appréhendés dans le village de Zoundji, arrondissement de Gomè-Sota, commune d'Akpro-Missérété par la Brigade de gendarmerie de Kotagon dans une affaire de séquestration et d'assassinat. En effet, le prêtre vodoun, Victorin Avagbo s'apprêtait à commettre le meurtre d'une fillette de 12 ans après l'avoir violé quand cette dernière s'échappa. Une perquisition au domicile du prêtre vodoun a permis de retrouver et de saisir plusieurs objets dont des organes humains, de la chevelure féminine, du sang humain, un crâne humain frais.... Les présumés assassins ont été présentés au procureur de la République près le Tribunal de première instance de Porto-Novo puis conduits à la prison civile. Par ailleurs, cinq (05) agents de la brigade anti-criminalité ont été mis sous mandat de dépôt le 26 février 2018, pour avoir battu à mort un conducteur de véhicule qui faisant usage de téléphone au volant. Ces agents de Police qui risquent la radiation par la hiérarchie policière comparaitront devant le tribunal de première instance de Parakou.
  - **deux incendies avec 3 morts :** le 11 février 2018, un incendie est survenu sur le parc n°2 de stationnement de la Société du Développement du Coton (SODECO) de Parakou. Cet incident a été causé par une mauvaise manœuvre d'un apprenti chauffeur qui est allé percuter un autre camion. Le bilan fait état de huit (08) camions chargés de coton brûlés, plus de 100 tonnes de coton réduit en cendres. Aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée. A l'entrée du village de Pèdè dans le troisième arrondissement de la commune de Kandi, le 16 février 2018, une camionnette remplie de bidons d'essence frelatée communément appelée Kpayo, en provenance de Malanville a pris feu. Après l'extinction des flammes, les sapeurs-pompiers ont retiré trois corps de la camionnette totalement calcinée. On note également d'importants dégâts matériels. Cet accident relance la polémique autour de la répression du trafic illicite de l'essence de contrebande en provenance du Nigéria.

- **manifestation violente dans le parc W :** Pour avoir franchi la zone interdite du parc W de la Pendjari, le 17 février 2018, les motos des chasseurs ont été saisies sur instruction du Directeur du parc et déposées au commissariat de Natitingou. Mécontents, les chasseurs ont barricadé la voie inter-Etat Natitingou-Porga avec des pneus brûlés. Le bilan de cette échauffourée fait état de blessés, des véhicules et locaux de la CENAGREF saccagés. Informées, les forces de sécurité ont répondu promptement à l'appel des autorités du parc et ont réussi à rétablir l'ordre public.
- **Un (1) mort et des dégâts matériels causés par la pluie :** une pluie diluvienne accompagnée d'un vent violent s'est abattue sur la commune de Zakpota, le 26 février 2018. Le bilan de cette tempête fait état de la mort d'une fillette de quatre (04) ans, plus d'une centaine de maison détruites, et treize (13) salles de classe décoiffées au CEG de Kpakpamè, dans la commune de Za-Kpota. Les sinistrés de Kpakpamè appellent les pouvoirs publics au secours. Le préfet du département du Zou, Firmin Kouton a rassuré que la situation est sous contrôle. Le maire de la commune a présenté sa compassion aux sinistrés et condoléance à la famille éplorée. Dans la commune de Dogbo (département du Mono), quatre (04) localités (Zafi, Fonconmè, Podavé et Tota) ont aussi subi les dégâts de la pluie : plusieurs habitations détruites, des animaux tués, etc. Aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée dans ce cas. L'inondation aurait été due aux travaux de pavage non achevés à Zafi. Le maire s'est rendu au chevet des sinistrés pour leur présenter sa compassion.

Ces différents incidents appellent à une veille permanente aussi bien sur le plan politique, social que sécuritaire. Pour maintenir la paix relative dont jouit le Bénin, il faut que :

- le gouvernement rétrocède les défalcations opérées sur salaire et saisisse le juge pour la qualification des grèves aux fins de disposer de moyens légaux pour procéder ou non à ces défalcations.
- le gouvernement et les acteurs sociaux privilégient le dialogue pour éviter les tensions sociales avec leurs préjudices aux populations
- les partenaires sociaux priorisent l'intérêt de la nation
- le gouvernement prenne la mesure des conséquences de la transhumance agropastorale et adapte les dispositifs de prévention existant;
- le gouvernement communique davantage sur les différentes réformes.

#### Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

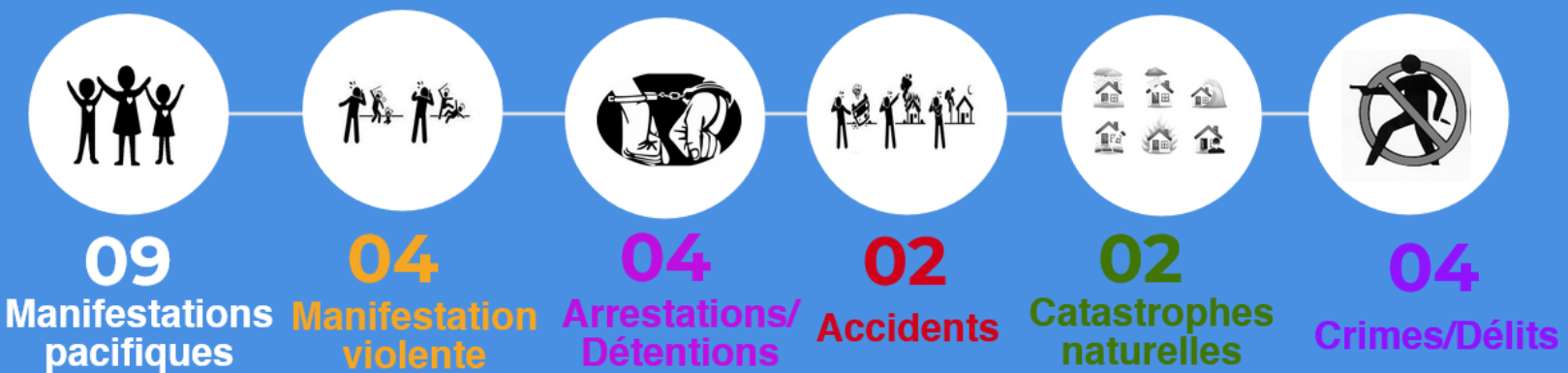
Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 21 30 99 39 ; 61 00 53 53

Si vous souhaitez recevoir nos publications périodiques, merci de nous écrire au Email : [info@wanepbenin.org](mailto:info@wanepbenin.org) ; [wanepbenin.2015@gmail.com](mailto:wanepbenin.2015@gmail.com) ; Site : [www.wanep.org](http://www.wanep.org); [www.wanepbenin.org](http://www.wanepbenin.org)

# FEVRIER 2018 : SCHEMA RECAPITULATIF

## DES INCIDENTS ENREGISTRES DANS LE SYSTEME BEWARN



Evolution des types d'incident dans le système BeWARN

